

SOMMAIRE

Les types de licences proposées	1
Dossier d'inscription – Pièces à fournir	2
Dossier médical et obligations sanitaires	3
Déposer son dossier d'inscription et valider sa licence	4
Tarif des cotisations et modes de paiement	5
Horaires et lieux d'entraînement	7

LES TYPES DE LICENCES PROPOSEES

LA LICENCE « PRATIQUANT COMPETITION »

Licence de joueur pour les catégories d'âge allant de - 9 ans à Sénior.

Le licencié participe aux entraînements en semaine et aux matches le week-end dans sa catégorie d'âge.

Le titulaire d'une licence joueur peut par ailleurs, sous certaines conditions, arbitrer, remplir des fonctions d'encadrement auprès des jeunes et exercer une fonction dirigeante au sein du Club.

LA LICENCE « DIRIGEANT »

Cette licence ne permet pas de participer aux entraînements ni aux matches.

Elle est obligatoire pour les membres du Bureau Directeur, les membres des commissions et pour tous les encadrants des équipes.

Elle permet également d'aider le club en donnant accès aux tables de marque (secrétaire et chronométrateur). **Tous les parents de licenciés, qui souhaitent aider le Club par leur participation, peuvent demander ce type de licence dont le coût est pris en charge par le HBCC.**

LA LICENCE « PRATIQUANT LOISIR »

Ce type de licence s'adresse uniquement au + 16 ans souhaitant pratiquer le handball sans s'astreindre aux contraintes de la compétition.

La pratique en loisir est proposée par l'équipe UFOLEP (qui dépend donc de la Fédération Sportive UFOLEP et non de la Fédération Française de Handball) rattachée à l'association Handball Club Coublevie.

Les personnes intéressées par ce type de licence devront prendre contact avec Olivier BRESSON , responsable de cette section (obresson@yahoo.fr).

1

DOSSIER D'INSCRIPTION - PIÈCES À FOURNIR

ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge

L'ensemble des pièces à fournir figurent sur notre site internet : hbccoublevie.com

POUR TOUS LES LICENCIÉS (Anciens et nouveaux licenciés)

- La fiche de renseignements
- Le règlement intérieur signé
- L'engagement moral signé
- L'autorisation parentale FFHB (pour les mineurs uniquement)
- La décharge de responsabilité (pour les licenciés mineurs uniquement)
- L'autorisation de transport (pour les licenciés mineurs uniquement)
- L'attestation Probité – Honorabilité pour les encadrants et membres du Bureau
- Le règlement de la cotisation
- La photo du licencié figurant sur la licence doit être datée de moins de 3 ans
- Documents médicaux pour 2023 / 2024 : soit l'attestation questionnaire de santé, soit le certificat médical, soit les deux documents

⇒ Se référer à la rubrique « Dossier médical »

POUR LES NOUVEAUX LICENCIÉS :

- Photocopie de la carte d'identité (le recto avec la photo suffit) OU celle de la page du livret de famille concernant le licencié.
- 1 photo d'identité : inscrire nom et prénom au dos de la photo

DOSSIER MEDICAL

POUR LES MINEURS

La visite médicale préalable à la pratique du handball en compétition n'est plus obligatoire.

Le licencié mineur doit, avec l'aide de ses parents, remplir le questionnaire de santé, puis signer l'attestation de questionnaire de santé.

S'il a répondu NON à chacune des questions du questionnaire, l'attestation suffira pour souscrire une licence.

S'il a répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, il devra passer une visite médicale en montrant le questionnaire au médecin et produire alors un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition.

Dans le cas d'une visite médicale, il est conseillé d'utiliser le modèle de certificat de la FFHB.

En cas de certificat médical « libre », les informations suivantes devront apparaître :

- Identification claire du médecin
- Date d'établissement du certificat médical
- Nom, prénom et date de naissance du licencié
- La mention « aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir »
- Signature et tampon du médecin

POUR LES MAJEURS

Pour tout nouveau licencié il faut fournir un certificat médical daté de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Avec un certificat médical daté de moins de 3 ans, le pratiquant peut renouveler sa licence en répondant au questionnaire de santé pour majeur. Si le certificat médical est daté de 3 ans ou plus, il faut passer une nouvelle visite médicale pour renouveler sa licence.

3

DEPOSER SON DOSSIER D'INSCRIPTION ET VALIDER SA LICENCE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 22/09/2023

RENOUVELLEMENT DE LICENCE (les anciens licenciés sont prioritaires jusqu'au 31/08/23)

Le renouvellement de la licence s'effectue de manière digitalisée. Tous les licenciés de la saison 2022 / 2023 recevront un mail de la FFHB intitulé « Création / Renouvellement de votre licence ».

Cliquer sur « Compléter le formulaire », vérifier les informations concernant l'identité et les coordonnées, modifier si nécessaire.

Ajouter les documents demandés en n'utilisant que les documents officiels téléchargeables sur notre site.

A la fin de votre saisie, vous serez invités à signer numériquement votre licence ou celle de votre enfant.

Pour les encadrants et les membres du Bureau, il est impératif de saisir et signer l'attestation d'honorabilité.

A l'issue de votre signature, votre licence sera finalisée et pourra ensuite être validée par le HBCC lorsque nous aurons reçu la décharge de responsabilité, l'autorisation de transport, le règlement intérieur et le règlement de la licence.

NOUVEAUX LICENCIÉS (à partir du 1^{er} septembre 2023)

1/ Remettre le dossier complet au bureau du HBCC présent :

- Au forum des associations de COUBLEVIE qui aura lieu le samedi 9 septembre 2023 de 9H à 13H au **Parc d'Orgeoise à COUBLEVIE**.

- aux permanences du pigeonier situé devant le gymnase municipal qui auront lieu :
 - samedi 02/09/2023 de 10H à 12H30
 - jeudi 07/09/2023 de 18H30 à 20H00
 - mardi 12/09/2023 de 19H à 20H30
 - vendredi 15/09/2023 de 18H à 19H30
 - mercredi 20/09/2023 de 18H à 19H30

Aucune licence ne pourra être délivrée en cas de pièces manquantes ou en l'absence de règlement de la cotisation et aucune pièce du dossier ne sera récupérée par les encadrants.

2/ Finaliser votre licence depuis votre domicile :

Après que le club ait créé votre profil dans le logiciel informatique de la Fédération de Handball , vous recevrai un premier mail de la FFHB vous demandant de valider votre adresse mail, puis un second vous demandant de signer numériquement votre licence.

TARIF DES COTISATIONS 2023 / 2024 ET MODES DE PAIEMENT

Montant des cotisations pour la saison 2023 / 2024

Année de naissance	Catégorie	Tarif
2015, 2016 et 2017	- 9 ANS	120 euros
2013, 2014	- 11 ANS	130 euros
2011, 2012	- 13 ANS	160 euros
2009, 2010	- 15 ANS	180 euros

2006, 2007 et 2008	- 18 ANS	195 euros
2005 et avant	SENIOR	205 euros
	UFOLEP Loisir	125 euros

Le prix de la licence comprend la fourniture d'une paire de chaussettes (avec un short en sus pour les nouveaux arrivants)

Une réduction de 15 euros est appliquée à partir de la deuxième inscription pour une même famille (Tarif normal sur la première cotisation et tarif réduit sur les autres cotisations)

MODES DE PAIEMENT DES LICENCES :

- **Chèque à l'ordre du HBC Coulevie**
avec la possibilité de régler en trois échéances, avec encaissement des chèques début octobre, début novembre et début décembre.

- **Remarque : possibilité de régler une partie de la cotisation avec :**
 - ⇒ **Le « Pass Région » du Conseil Régional pour les lycéens (30 euros)**

 - ⇒ **La carte Tadoo du Conseil Général pour les collégiens (60 euros maxi)**

⇒ **Le pass sport du Ministère des Sports (50 euros) sous condition de ressources**

Un chèque de caution du montant concerné est demandé lors de l'inscription. A défaut de remise du justificatif de l'aide financière (carte tatoo, pass région ...) au 22 décembre 2023, le chèque de caution sera encaissé. Dès remise des justificatifs, le chèque de caution sera détruit.

- **Une facture acquittée pouvant être utilisée dans le cadre de remboursement d'activités sportives par votre Comité d'Entreprise sera délivrée sur simple demande.**

HORAIRES ET LIEUX D'ENTRAINEMENT

Gymnase Municipal de COUBLEVIE – Chemin de l'Orgeoise – 38500 COUBLEVIE

Gymnase J.C. LAFAILLE – 861 Route du Guillon – 38500 COUBLEVIE

Gymnase des Collines – 30 Route de Bonpertuis – 38850 CHIRENS

PLANNING D'ENTRAINEMENT

EN COURS DE VALIDATION